



# Les filles et l'éducation : quels enjeux ?

**Il peut paraître absurde de s'interroger sur ce qui pourrait relever de l'évidence : pourquoi faut-il que les filles aillent à l'école ? qu'elles sachent lire, écrire et compter ? Qu'elles puissent aller à l'université et plus tard choisir un métier ? Qu'elles soient considérées comme les égales de leurs frères ? Qu'elles puissent prendre en main leur propre destin ?**

**Claire Brisset**

**Vice-présidente de l'Association  
française pour les Nations Unies**

**Ancienne Défenseuse des Enfants**

---

## **POURQUOI ?**

---

L'égalité entre les hommes et les femmes, quel que soit leur âge, figure dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Ce n'est pas un traité, mais c'est la matrice de tous les textes élaborés ensuite par les Nations unies.

L'égalité entre les sexes et l'obligation de scolariser les filles figurent, bien entendu, dans la Convention internationale pour l'élimination des discriminations contre les femmes de 1979 : il s'agit là d'un traité de droit international. Elle figure aussi dans la Convention internationale sur les droits de l'enfant de 1989, un traité aussi, qui précise que l'école n'est pas seulement un instrument de transmission du savoir mais un élément-clé de l'épanouissement de l'enfant.

La notion d'égalité est enfin réaffirmée dans les « Objectifs de développement durable » de 2015, à atteindre d'ici 2030.

Les textes ne manquent pas. Mais pourquoi a-t-il fallu inscrire dans le droit international, ainsi que dans les lois nationales, quelque chose qui paraît si évident que le droit des filles à l'égalité et à l'éducation ? Précisément parce que cela ne va pas sans dire et le chemin qui reste à parcourir est encore long, selon les chiffres de la Banque Mondiale, premier bailleur d'aide à l'éducation dans le monde, de l'OCDE et de l'Unicef.

## **CELA NE VA PAS SANS DIRE**

---

Penser que les enfants ont les mêmes droits qu'un adulte n'a rien de spontané. Pour en arriver à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant de 1989, il a fallu que l'humanité mène un très long chemin : c'est l'histoire d'une très longue résistance, depuis Abraham à qui Dieu lui-même donna l'ordre de tuer son fils avant de se raviser et de lui dire qu'un bélier ferait l'affaire, jusqu'à Janusz Korczak qui, en août 1942, est allé délibérément du ghetto de Varsovie jusqu'à la chambre à gaz de Treblinka avec les enfants qu'il essayait de protéger.

L'ordre ancien n'avait pas prévu que les enfants soient les égaux des adultes. Pour ne prendre qu'un exemple, deux siècles se sont écoulés entre la Déclaration des droits de l'homme de 1789, pourtant libératrice, et 1989, lorsque les Nations Unies ont adopté la Convention internationale sur les droits de l'enfant. Ce texte est aujourd'hui le traité international le plus ratifié au monde puisqu'il n'y manque qu'un seul pays, les Etats-Unis.

## **EST-CE À DIRE QUE CES DROITS, AUJOURD'HUI GRAVÉS DANS LE MARBRE, SONT RESPECTÉS, ET SINGULIÈREMENT, POUR LES FILLES ?**

---

Dans le monde, 260 millions d'enfants environ ne vont pas à l'école du tout : 60 millions dans le primaire et 200 millions dans le secondaire, sans compter ceux qui n'y vont qu'à temps partiel. Il y a davantage de filles non-scolarisées que de garçons, bien que l'écart entre les sexes tende à se réduire. Mais il ne se réduit pas partout et pas de manière linéaire, surtout dans les zones d'extrême pauvreté et dans les zones de conflits armés.

Les filles sont les enfants les plus écrasés de la terre, et il n'y a pas que la question scolaire. Il arrive qu'elles soient moins enregistrées à l'état-civil que les garçons ; elles n'ont alors aucune existence légale. La naissance d'une fille peut être considérée comme une véritable catastrophe. En Inde, un proverbe dit : « Avoir une fille, c'est arroser le jardin du voisin ». Dans les montagnes du Pakistan ou d'Afghanistan, il est des zones où la naissance d'une fille est célébrée par des rituels de deuil. On a vu, en Inde toujours, se développer la pratique du fœticide des filles, avec le repérage du sexe du bébé à naître avant la naissance. On a constaté en Asie du Sud comme dans certaines parties de l'Asie du Sud-Est, notamment en Chine il y a quelques décennies, le meurtre de bébés-filles, coupables simplement de ne pas être des garçons. Ce ne sont là que des exemples extrêmes, mais dont beaucoup perdurent, et permettent de mesurer à quel point les droits des filles sont massivement bafoués.

## **CES FILLES QUI NE VONT PAS À L'ÉCOLE, QUE FONT-ELLES ?**

---

**Elles travaillent**, parfois très tôt dans leur vie, comme ces petites filles que l'on rencontre en Afrique de l'Ouest. On les appelle les « **petites bonnes** », ces enfants



domestiques qui travaillent à l'abri des regards et des quatre murs d'une maison, parfois dès l'âge de 5 ans, jamais scolarisées, jetées à la rue dès lors qu'à l'adolescence elles se retrouvent enceintes des œuvres du père ou des frères de la maisonnée. Elles travaillent aussi dans les champs - premier secteur au monde de l'exploitation des enfants -, dans la petite industrie, dans l'artisanat et aussi dans les guerres, comme combattantes ou esclaves sexuelles. Elles sont les premières victimes de **l'exploitation sexuelle**, activité criminelle impossible à chiffrer. Certaines sont « recrutées » très jeunes, parfois même prépubères, définitivement détruites par cette forme d'esclavage. Un fléau qui s'aggrave, à la faveur du développement des nouvelles technologies, grandes pourvoyeuses de pédocriminalité.

Certaines violences sont électives, et menacent les petites filles comme les adolescentes : les mariages précoces avec des garçons plus âgés qu'elles, donc les grossesses précoces, si dangereuses, les mutilations sexuelles féminines, qui peuvent mutiler définitivement la future femme. Comme de plus en plus de pays les interdisent par la loi, nombreuses sont les mutilations génitales féminines qui se pratiquent très tôt, même sur des bébés, parce c'est plus facile à dissimuler ; c'est aussi encore plus dangereux pour l'intégrité féminine de l'enfant, donc de la future femme.

### **POURQUOI CES MILLE ET UNE FAÇONS DE VIOLER LES DROITS DES FILLES ET DE LES AMPUTER DE LEUR INTÉGRITÉ, PHYSIQUE ET PSYCHIQUE ?**

Il est bien évident qu'il faut chercher du côté de la survalorisation du masculin, qui semble bien être universelle et reposer, au moins en partie, sur la force physique. Mais elle semble reposer tout autant sur le pouvoir féminin de donner la vie, pouvoir ultime qu'il conviendrait de réduire, de sorte qu'il ne paraisse pas excessif, tout puissant et envahissant.

## L'ÉCOLE, OUTIL DE L'ÉMANCIPATION

---

L'accès à l'école, ce n'est pas seulement une question d'égalité des droits. Les pédagogues disent que, pour que les acquis scolaires durent toute la vie, pour qu'ils soient définitifs, il convient que l'enfant ait fréquenté l'école au moins pendant quatre ans, sans interruptions excessives, faute de quoi ce qu'il aura appris sera peut-être perdu.

Ces acquis, ce n'est pas seulement apprendre à lire, écrire et compter. Au cœur de ces acquis de base, il y a l'accès au raisonnement déductif, celui qui nous paraît si simple parce que nous sommes tous allés à l'école. Deux et deux font quatre. C'est mettre ensemble le raisonnement et son résultat. C'est donc rompre avec la pensée magique. Ce n'est pas par hasard s'il pleut, si le jour se lève et si le soleil se couche. Ce n'est pas en raison de forces obscures si ma mère est enceinte pour la huitième fois, c'est le résultat d'un acte, avec lequel elle peut ne pas avoir été d'accord à ce moment-là. Ce n'est pas Dieu, ni une force obscure et magique, qui fait qu'une femme porte un enfant et qu'on ne puisse pas le prévoir ou l'empêcher.

Le directeur général de l'Unicef a pu dire : « Le meilleur contraceptif, c'est l'école ». La pensée magique rend esclave de causalités incompréhensibles, ininterprétables : ne pas accepter d'être mariée contre son gré, refuser l'injustice, parler, s'exprimer comme personne dotée de droits, c'est user de la liberté à laquelle ouvre l'éducation. La pensée magique entrave le raisonnement, rend esclave de l'incompréhensible : l'école, l'éducation sont des liens qui libèrent de l'irrationnel, des allégeances sans cause, des adhésions passionnelles.

L'OCDE démontre que l'éducation est une clé essentielle du développement économique d'un pays, du développement individuel comme du développement d'une nation, toutes les études le démontrent.

Malheureusement, il est très difficile de se révolter contre un ordre ambiant, de remettre en question un ordre qui a toujours existé et qui semble hérité de la nature. C'est la nature qui fait que les filles sont généralement plus petites et moins musclées que les garçons. Et il est très ardu, dans une société où l'ordre hiérarchique semble correspondre à l'ordre naturel des choses, d'oser se lever contre ce qui paraît être du registre de l'universel. Il nous appartient de soutenir tous ceux et toutes celles qui s'insurgent contre ce qui n'est pas l'ordre naturel des choses, à savoir l'injustice et l'inéquité.





Femmes Afghanes  
à Kandahar en août 2024

## Le pays où les femmes n'existent plus

### **DES OMBRES, SANS VISAGE ET SANS VOIX.**

Depuis le retour des talibans en août 2021, les femmes afghanes voient leurs droits se réduire de jour en jour.

Fin août 2024, le gouvernement promulgue une énième loi censée « promouvoir la vertu et prévenir le vice », visant à contrôler tous les aspects de la vie sociale et privée des Afghans et des Afghanes. Cette loi, « en conformité avec la charia » comporte 35 articles imposant aux femmes de nouvelles restrictions : couvrir leur corps entièrement, cacher leur visage avec un masque, ne plus chanter ou lire à voix haute même à l'intérieur des maisons, ne plus faire entendre leur voix en public...

### **SANS CORPS ET SANS VOIX**

« Le seul droit qu'on nous laisse, c'est de respirer. Et encore... », proteste sur France-Culture Hamida Aman, fondatrice de Begum TV, radio éducative à destination des Afghanes.

Interdites d'emploi et d'éducation, elles n'avaient déjà le droit de sortir de chez elles qu'accompagnées d'un homme de leur famille. Interdiction de travailler pour les ONG, d'aller dans un parc, une salle de sport, une fête, de se parfumer, les instituts de beauté sont fermés. Pas question d'aller au lycée ou à l'université. Seule tolérance : l'école primaire jusqu'à 12 ans. Mais les femmes ne recevant plus de formation, les enseignantes sont de moins en moins nombreuses. Des rêves brisés, l'avenir mis en péril.

Les hommes ne sont pas à l'abri des restrictions imposées par les talibans : interdiction de porter des vêtements occidentaux, barbe obligatoire, musique et jeux interdits, défense de porter assistance à un non-musulman. Et lorsqu'une femme est arrêtée dans la rue, parce qu'elle est mal couverte par exemple, ou ne porte pas de gants, un père, un frère, un oncle, doit venir la récupérer au poste de police, où il est puni et souvent battu pour son laisser-aller.

Toujours plus : l'appel récent au rétablissement des exécutions par lapidation et à la mise en œuvre des châtiments corporels pour les femmes.

Les conséquences sont rapides, profondes et durables : sans éducation, ni droit de travailler, les filles seront toujours une charge pour leur famille, elles n'auront jamais de moyens de subsistance. Alors, pourquoi éduquer une fille qui ne sera jamais autonome et ne pourra rien apporter aux siens ? Sans éducation, les filles sont vulnérables à la violence et à l'exploitation. Le taux de pauvreté augmente et le taux de chômage n'a jamais été aussi élevé. La santé se dégrade, les taux de mortalité maternelle et infantile sont importants.

Les mariages précoces se multiplient, et il n'est pas question de demander l'avis de la future mariée. Un refus, une fuite, peuvent être punis de mort. Souvent, c'est

une question de survie économique : une fille qui part dans la famille de son mari, c'est une bouche de moins à nourrir. Et le mari peut apporter un dédommagement qui aidera à nourrir les autres enfants.

C'est parfois aussi une mesure de protection : lorsqu'une fille devient pubère sans être encore mariée, il arrive que des individus s'imposent pour l'épouser de force. On voit donc des familles marier des enfants très jeunes à des hommes qu'elles connaissent, même très âgés, pensant éviter le pire.

Au-delà des répercussions économiques pour le pays, la privation de ce droit inaliénable à l'éducation, inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant, compromet l'avenir de toute la société afghane. « Pour 1,5 million de filles, cette exclusion systématique n'est pas seulement une violation flagrante de leur droit à l'éducation, mais se traduit également par une diminution des opportunités et une détérioration de leur santé mentale », affirme Catherine Russell, directrice générale de l'Unicef.

Des écoles clandestines s'organisent, des associations, des organismes comme CARE, l'Unicef, distribuent des fournitures scolaires, diffusent des cours sur les tablettes, la radio ou la télévision. C'est pour les filles une très faible lueur d'espoir dans une nuit de plus en plus noire. Les gouvernements ne se bousculent pas pour intervenir et harceler les talibans, préférant une stabilité et une paix toute relative dans la région. La richesse d'un sous-sol encore inexploité attise les convoitises et peut aussi expliquer cette tolérance envers un état qui martyrise la moitié de sa population.

## **APARTHEID DE GENRE**

C'est un « apartheid de genre », que les talibans ont imposé depuis leur retour au pouvoir en août 2021, constate l'ONU.

Bravant le pouvoir taliban, des femmes et des jeunes filles ont protesté publiquement contre la décision de fermer le secondaire aux filles.



La Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), saisie à la suite du refus de l'Autriche d'accorder l'asile à 2 Afghanes, a jugé que les femmes afghanes, en raison des mesures discriminatoires prises à leur encontre par les talibans, peuvent obtenir l'asile « uniquement » sur la base de leur sexe et de leur nationalité. Les autorités compétentes des États membres peuvent considérer qu'« il n'est pas nécessaire d'établir que la demandeuse risque effectivement et spécifiquement de faire l'objet d'actes de persécution en cas de retour dans son pays d'origine », selon l'arrêt de la CJUE. « La seule prise en considération de sa nationalité et de son sexe est suffisante », ajoute-t-elle.

Le mariage forcé, assimilable à une forme d'esclavage, « l'absence de protection contre les violences fondées sur le sexe et les violences domestiques », sont des « actes

de persécution, juge la Cour, qui ajoute : « l'effet cumulé et l'application délibérée et systématique » de mesures discriminatoires aboutissent à « dénier, de manière flagrante, les droits fondamentaux liés à la dignité humaine ».

Les États membres restent souverains pour accorder ou non l'asile, mais les décisions de la CJUE sont amenées à faire jurisprudence. La Suède, la Finlande et le Danemark accordent déjà le statut de réfugiées aux femmes afghanes. En France, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) avait estimé en juillet 2024 que « l'ensemble des femmes afghanes » en tant que « groupe social » étaient désormais susceptibles d'obtenir l'asile.

Encore faut-il qu'elles obtiennent un visa pour venir en France et déposer leur demande...